



RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 136 600 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA 10^E RUE ET DE LA 6^E AVENUE SUD ET POUR FINANCER LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ

RÈGLEMENT 309-2024

ATTENDU QUE la municipalité veut se prévaloir du pouvoir d'emprunter, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le présent règlement doit être soumis aux personnes habiles à voter, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé la programmation, incluse au présent règlement comme annexe A;

ATTENDU QU'aucuns des travaux ne puissent débuter avant que le règlement d'emprunt soit approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'aucune dépense ne puisse être engagée avant que le règlement d'emprunt soit approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 6 mai 2024, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 6 mai 2024, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la Municipalité de L'Islet adopte le présent règlement qui statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de réfection des infrastructures d'une partie de la 10^e Rue et de la 6^e Avenue Sud tel qu'il appert du sommaire des coûts des travaux préparé et signé par Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière en date du 6 mai 2024, incluant les frais d'imprévus, les frais d'honoraires professionnels, les taxes nettes et les frais de financement et aussi selon le résultat de l'estimé en date du 1^{er} mai 2024 par la compagnie ARPO Groupe-conseil signé par M. Serge Landry et inclus au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexes B et C.

ARTICLE 3.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 136 600 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 136 600 \$ sur une période de 10 ans.



ARTICLE 5.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et / ou d'égout situés à l'intérieur du bassin décrit à l'annexe D inclus au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur à chaque année.

ARTICLE 6.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7.

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie.

Le conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Germain Pelletier
Maire

Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
1 136 600 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES
INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA 10^E RUE ET DE LA
6^E AVENUE SUD ET POUR FINANCER LA CONTRIBUTION
GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ**

RÈGLEMENT 309-2024

ANNEXE A

Lettre d'approbation de la programmation TECQ

Le 22 mai 2024,

Marie Joannisse
Directrice générale
Greffière-trésorière

Marie-Josée Bernier

De: Marie Joannisse
Envoyé: 26 avril 2024 11:10
À: Lise Caron; Marie-Josée Bernier
Objet: TR: L'Islet (17078) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

De : portail@mamh.gouv.qc.ca <portail@mamh.gouv.qc.ca>
Envoyé : 25 avril 2024 12:44
À : Marie Joannisse <marie.joannisse@lislet.com>
Objet : L'Islet (17078) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

Marie Joannisse
Directrice générale greffière trésorière
L'Islet
284, boulevard Nilus-Leclerc
L'Islet (QC) G0R 2C0

La présente vise à vous informer que la programmation de travaux version n° 4 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024) a été acceptée le 24 avril 2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le calendrier de versements relatif à cette programmation sera disponible prochainement à la section Calendrier de versements au service en ligne TECQ-2019. Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, si la programmation comporte des coûts réalisés impliquant un versement, le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible vers le 15 mars, à la section Tableau de remboursements.

Toute contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées du programme.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

Par ailleurs, la Municipalité devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Le présent courriel constitue le document officiel confirmant l'acceptation de la programmation. Il vous est adressé en tant que répondant de la Municipalité, tel qu'indiqué au dossier. Veuillez au besoin, le transmettre à vos services administratifs.

VEUILLEZ NE PAS RÉPONDRE AU PRÉSENT COURRIEL. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter la page Web du programme sous la rubrique Infrastructures

sur le site Web du Ministère ou à communiquer avec nous à l'adresse : tecq2019-2024@mamh.gouv.qc.ca

Meilleurs salutations,

La Direction générale des infrastructures d'eau
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2024

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	3 848
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	962 000 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	1 978 181 \$
Total des investissements à réaliser	2 940 181 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	2 181 \$	2 181 \$
2021-2022	0 \$	50 102 \$	50 102 \$
2022-2023	0 \$	33 511 \$	33 511 \$
2023-2024	0 \$	58 503 \$	58 503 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	144 297 \$	144 297 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	50 159 \$	50 159 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	50 159 \$	50 159 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	768 831 \$	578 906 \$	1 347 737 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	768 831 \$	578 906 \$	1 347 737 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	114 139 \$	114 139 \$
2021-2022	0 \$	50 584 \$	50 584 \$
2022-2023	0 \$	139 607 \$	139 607 \$
2023-2024	0 \$	131 658 \$	131 658 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	435 988 \$	435 988 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	116 320 \$	116 320 \$
2021-2022	0 \$	100 686 \$	100 686 \$
2022-2023	0 \$	173 118 \$	173 118 \$
2023-2024	768 831 \$	819 226 \$	1 588 057 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	768 831 \$	1 209 350 \$	1 978 181 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	1 978 181 \$
Montant de la contribution gouvernementale	1 978 181 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire	
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024			2024 - 2025
	Étude préliminaire - Travaux de mise aux normes des installations d'eau potable	557, boul. Nilus-Leclerc	0 \$	2 181 \$	50 102 \$	33 511 \$	5 760 \$	0 \$	91 554 \$	Etude préliminaire afin de trouver la bonne orientation soit la rénovation ou une nouvelle construction, étude géotechnique, relevé topographique, étude écologique, mandat FQM préparation appel d'offres
	Bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Kérouac	rue Kérouac	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	52 743 \$	0 \$	52 743 \$	bouclage du réseau
Sous-totaux par type										
	Distribution de l'eau potable		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	52 743 \$	0 \$	52 743 \$	
	Traitement de l'eau potable		0 \$	2 181 \$	50 102 \$	33 511 \$	5 760 \$	0 \$	91 554 \$	
	Total		0 \$	2 181 \$	50 102 \$	33 511 \$	58 503 \$	0 \$	144 297 \$	

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		
1	Inspection télévisée des conduites des égouts sanitaire et pluvial tel que demandé dans le plan d'intervention des conduites	rues de la municipalité desservies par les réseaux	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	50 159 \$	0 \$	50 159 \$	Les rues identifiées dans le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites
Sous-totaux par type										
Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	50 159 \$	0 \$	50 159 \$	
Total			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	50 159 \$	0 \$	50 159 \$	

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type Infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Total	Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		
2	Réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Kérouac - tronçon EP17.1 et EU17.1	rue Kérouac	Distribution Collecte	115 115	1 1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	578 906 \$	0 \$	578 906 \$	
45.1	Réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la 6e avenue Sud, tronçon EP45.1 et EU45.1	6e avenue Sud	Distribution Collecte	120 75	1 1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	384 416 \$	0 \$	384 416 \$	
49.1	Réfection des conduites d'aqueduc et d'égout d'une partie de la 10e rue tronçon EP49.1, EU49.1 et EPL49.1	10e rue	Distribution Collecte	100 100	1 1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	384 415 \$	0 \$	384 415 \$	

N°	Titre	Localisation	Type Infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Commentaire	
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		Total
Sous-totaux par type													
			Collecte	290	3	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	808 642 \$	0 \$	808 642 \$	
			Distribution	335	3	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	539 095 \$	0 \$	539 095 \$	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%													
			Total			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 347 737 \$	0 \$	1 347 737 \$	

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		
	Patinoire extérieure permanente	7, rue Chanoine-Martel	0 \$	94 821 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	94 821 \$	
	Aménagement d'un parc récréatif	10, route du Quai	0 \$	19 318 \$	50 584 \$	139 607 \$	131 658 \$	0 \$	341 167 \$	
	Sous-totaux par type									
	Infrastructures sportives / récréatives		0 \$	114 139 \$	50 584 \$	139 607 \$	131 658 \$	0 \$	435 988 \$	
	Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%		0 \$	114 139 \$	50 584 \$	139 607 \$	131 658 \$	0 \$	435 988 \$	
	Total		0 \$	114 139 \$	50 584 \$	139 607 \$	131 658 \$	0 \$	435 988 \$	

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ



RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 136 600 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA 10^E RUE ET DE LA 6^E AVENUE SUD ET POUR FINANCER LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ

RÈGLEMENT 309-2024

ANNEXE B

Sommaire des coûts

Travaux de réfection des infrastructures d'une partie de la 10^e Rue et de la 6^e Avenue Sud et pour financer la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ

Frais directs selon estimé ARPO Groupe Conseils	885 004 \$
Frais incidents	
Frais imprévus (10%)	88 500 \$
Honoraires professionnels (6.5%)	57 548 \$
Taxes nettes (4.9875 %)	51 424 \$
Sous-total frais incidents	197 472 \$
Frais de financement (5%)	54 124 \$
Total frais incidents	251 596 \$
TOTAL	1 136 600 \$

Pourcentage des frais incidents 28.43 %

Le 22 mai 2024,

Marie Joannisse
Directrice générale
Greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 136 600 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA 10^E RUE ET DE LA 6^E AVENUE SUD ET POUR FINANCER LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ

RÈGLEMENT 309-2024

ANNEXE C

Estimé de la compagnie ARPO Groupe-conseil en date du 1^{er} mai 2024

Le 22 mai 2024,

Marie Joannisse
Directrice générale
Greffière-trésorière

Date: 2024-05-01

Projet: 024025-01

ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1	10e Rue				
1,1	Aqueduc				
1,1,1	Conduite				
a	150 mm ø	115	m	325,00 \$	37 375,00 \$
1,1,2	Vanne				
a	150 mm ø	2	u	3 600,00 \$	7 200,00 \$
1,1,3	Poteau d'incendie	1	u	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1,1,4	Branchement de service				
a	25 mm ø	2	u	1 800,00 \$	3 600,00 \$
b	38 mm ø	1	u	2 300,00 \$	2 300,00 \$
c	50 mm ø	2	u	2 800,00 \$	5 600,00 \$
1,1,5	Alimentation temporaire	100%	Forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1,1,6	Raccordement à l'existant				
a	150 x 150 mm (extrémités)	2	u	4 000,00 \$	8 000,00 \$
1,1,7	Isolation de conduite				
a	Type 1 (conduite principale et branchements)	145	m	55,00 \$	7 975,00 \$
1,1,8	Conduites existantes à désaffecter	100%	Forfait	500,00 \$	500,00 \$
	Sous-total - 1,1 Aqueduc				102 550,00 \$
1,2	Égout sanitaire				
1,2,1	Conduite				
a	250 mm ø (PVC DR-26, joint à joints pression type aqueduc)	120	m	375,00 \$	45 000,00 \$
1,2,2	Regard				
a	900 mm ø	3	u	5 500,00 \$	16 500,00 \$
1,2,3	Branchement de service				
a	125 mm ø	2	u	1 500,00 \$	3 000,00 \$
b	150 mm ø	3	u	1 800,00 \$	5 400,00 \$
1,2,4	Raccordement à l'existant				
a	250 x 250 mm (extrémités)	2	u	1 500,00 \$	3 000,00 \$
1,2,5	Pompage temporaire des eaux usées	100%	forfait	500,00 \$	500,00 \$
1,2,6	Conduites existantes à désaffecter	100%	Forfait	500,00 \$	500,00 \$
	Sous-total - 1,2 Égout sanitaire				73 900,00 \$

ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1,3	Égout pluvial				
1,3,1	Conduite				
a	150 mm ø (puisard existant de rpe-16)	7	m	225,00 \$	1 575,00 \$
b	300 mm ø (2 capteurs de fossé)	17	m	350,00 \$	5 950,00 \$
c	375 mm ø	15	m	425,00 \$	6 375,00 \$
d	450 mm ø	112	m	475,00 \$	53 200,00 \$
e	Drain de voirie 150 mmø	218	m	65,00 \$	14 170,00 \$
1,3,2	Regard				
a	900 mm ø	3	u	5 500,00 \$	16 500,00 \$
1,3,3	Branchement de service				
a	150 mm ø	5	u	1 200,00 \$	6 000,00 \$
b	250 mm ø	1	u	1 800,00 \$	1 800,00 \$
1,3,4	Puisard				
a	600 mm ø	6	u	4 000,00 \$	24 000,00 \$
1,3,5	Raccordement à l'existant				
a	450 mm sur regard existant (route 285)	1	u	3 500,00 \$	3 500,00 \$
b	150 x 150 mm (puisard de rpe-19)	1	u	1 500,00 \$	1 500,00 \$
c	375 mm sur 375 mm en angle avec bloc joint (existant secteur 0+125)	1	u	4 500,00 \$	4 500,00 \$
1,3,6	Enrochement				
a	Type 2 (captation de fossé)	4	m²	85,00 \$	340,00 \$
1,3,7	Conduites existantes à désaffecter	100%	Forfait	1 500,00 \$	1 500,00 \$
	Sous-total - 1,3 Égout pluvial				140 910,00 \$
1,4	Voirie				
1,4,1	Enlèvement du pavage, de la voirie existante et préparation de l'infrastructure				
a	10e Rue	115	m	205,00 \$	23 575,00 \$
b	Route 285	20	m	180,00 \$	3 600,00 \$
1,4,2	Excavation 1ère classe	345	m³	65,00 \$	22 425,00 \$
1,4,3	Matériaux granulaires				
a	Sous-fondation MG-112, 450 mm épais.	492	m³	42,00 \$	20 664,00 \$
b	Fondation MG-20, 300 mm épais.	336	m³	65,00 \$	21 840,00 \$
c	Sous-fondation MG-112, 550 mm épais. (rte 285)	117	m³	42,00 \$	4 914,00 \$
d	Fondation MG-20, 225 mm épais. (rte 285)	51	m³	65,00 \$	3 315,00 \$
1,4,4	Pavage				
a	Type ESG-14 - 145 kg/m², (± 60 mm épais.) (10e rue)	149	t	165,00 \$	24 585,00 \$
b	Type ESG-10 - 110 kg/m², (± 45 mm épais.) (10e rue)	113	t	165,00 \$	18 645,00 \$
c	Type GB-20 - 200 kg/m², (± 80 mm épais.) (rte 285)	41	t	165,00 \$	6 765,00 \$
d	Type ESG-10 - 145 kg/m², (± 60 mm épais.) (rte 285)	30	t	165,00 \$	4 950,00 \$

ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1,4,5	Réfection des terrains riverains dans l'état initial et autres aménagements				
a	Engazonnement en plaque	177	m ²	16,00 \$	2 832,00 \$
b	Entrée charretière en pavage	318	m ²	85,00 \$	27 030,00 \$
c	Entrée charretière en gravier	159	m ²	55,00 \$	8 745,00 \$
d	Bordure de béton coulée en place	3	m	120,00 \$	360,00 \$
e	Autres éléments à réparer, remplacer ou repositionner	100%	forfait	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1,4,6	Signalisation	100%	Forfait	9 000,00 \$	9 000,00 \$
1,4,7	Marquage	100%	Forfait	750,00 \$	750,00 \$
1,4,8	Trottoir de béton	12	m	250,00 \$	3 000,00 \$
1,4,9	Bordure de béton	216	m	70,00 \$	15 120,00 \$
	Sous-total - 1,4 Voirie				224 115,00 \$
	Sous-total - 1 10e Rue				541 475,00 \$
2	6e avenue				
2,1	Aqueduc				
2,1,1	Conduite				
a	150 mm ø	106	m	325,00 \$	34 450,00 \$
2,1,2	Vanne				
a	150 mm ø	1	u	3 600,00 \$	3 600,00 \$
2,1,3	Branchement de service				
a	25 mm ø	2	u	1 800,00 \$	3 600,00 \$
b	50 mm ø (#78)	1	u	2 800,00 \$	2 800,00 \$
2,1,4	Alimentation temporaire	100%	Forfait	30 000,00 \$	30 000,00 \$
2,1,5	Raccordement à l'existant				
a	150 x 150 mm (sur 9e rue)	1	u	2 500,00 \$	2 500,00 \$
2,1,6	Isolation de conduite				
a	Type 1 (conduite principale et branchements)	20	m	55,00 \$	1 100,00 \$
2,1,7	Conduites existantes à désaffecter	100%	Forfait	500,00 \$	500,00 \$
	Sous-total - 2,1 Aqueduc				78 550,00 \$
2,2	Égout sanitaire				
2,2,1	Conduite				
a	200 mm ø (PVC DR-26, joint à joints pression type aqueduc)	81	m	375,00 \$	30 375,00 \$
2,2,2	Regard				
a	900 mm ø	1	u	5 500,00 \$	5 500,00 \$

ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
2,2,3	Branchement de service				
a	125 mm ø	2	u	1 500,00 \$	3 000,00 \$
b	150 mm ø	1	u	1 800,00 \$	1 800,00 \$
2,2,4	Pompage temporaire des eaux usées	100%	forfait	500,00 \$	500,00 \$
2,2,5	Conduites existantes à désaffecter	100%	Forfait	500,00 \$	500,00 \$
	Sous-total - 2,2 Égout sanitaire				41 675,00 \$
2,3	Égout pluvial				
2,3,1	Conduite				
a	300 mm ø	75	m	350,00 \$	26 250,00 \$
b	Drain de voirie 150 mmø	192	m	65,00 \$	12 480,00 \$
2,3,2	Regard				
a	900 mm ø (regard-puisard)	2	u	5 500,00 \$	11 000,00 \$
2,3,3	Branchement de service				
a	150 mm ø	3	u	1 200,00 \$	3 600,00 \$
2,3,4	Puisard				
a	600 mm ø	1	u	4 000,00 \$	4 000,00 \$
2,3,5	Conduites existantes à désaffecter	100%	Forfait	1 500,00 \$	1 500,00 \$
	Sous-total - 2,3 Égout pluvial				58 830,00 \$
2,4	Voirie				
2,4,1	Enlèvement du pavage, de la voirie existante et préparation de l'infrastructure				
a	6e Rue	106	m	205,00 \$	21 730,00 \$
2,4,2	Excavation 1ère classe	212	m³	65,00 \$	13 780,00 \$
2,4,3	Matériaux granulaires				
a	Sous-fondation MG-112, 450 mm épais.	326	m³	42,00 \$	13 692,00 \$
b	Fondation MG-20, 300 mm épais.	225	m³	65,00 \$	14 625,00 \$
2,4,4	Pavage				
a	Type ESG-14 - 145 kg/m², (± 60 mm épais.)	92	t	165,00 \$	15 180,00 \$
b	Type ESG-10 - 110 kg/m², (± 45 mm épais.)	70	t	165,00 \$	11 550,00 \$
2,4,5	Réfection des terrains riverains dans l'état initial et autres aménagements				
a	Engazonnement en plaque	130	m²	16,00 \$	2 080,00 \$
b	Entrée charretière en pavage (incluant pavage le long du bâtiment #78)	75	m²	85,00 \$	6 375,00 \$
c	Entrée charretière en gravier	264	m²	55,00 \$	14 520,00 \$
d	Accès piétonnier en pavé-uni à réparer	3	m²	300,00 \$	900,00 \$
e	Bordure de béton coulée en place	3	m	120,00 \$	360,00 \$
f	Autres éléments à réparer, remplacer ou repositionner	100%	forfait	2 000,00 \$	2 000,00 \$
2,4,6	Signalisation	100%	Forfait	3 010,00 \$	3 010,00 \$

Date: 2024-05-01

Projet: 024025-01

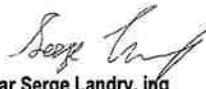
ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
2,4,7	Marquage	100%	Forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2,4,8	Bordure de béton	220	m	70,00 \$	15 400,00 \$
Sous-total - 2,4 Voirie					136 202,00 \$
<u>Sous-total - 2 6e avenue</u>					<u>315 257,00 \$</u>

Totaux

Sous-total du projet		856 732,00 \$
Imprévus	10%	85 673,20 \$
Frais de laboratoire	3%	28 272,16 \$
Taxes nettes	4,9875%	48 412,53 \$
Sous-total		1 019 089,89 \$
Frais contingents	7%	71 336,29 \$
Grand total du projet (arrondi à la centaine sup)		1 090 500,00 \$

Note:

Quantité de roc approximative, aucun sondage géotechnique n'est disponible.


par Serge Landry, ing



RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 136 600 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA 10^E RUE ET DE LA 6^E AVENUE SUD ET POUR FINANCER LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ

RÈGLEMENT 309-2024

ANNEXE D

Liste des rues desservis accompagnant le plan de localisation des périmètres desservis

Secteur Saint-Eugène	
Boulevard Nilus-Leclerc	472 à 560 inclusivement
Chemin Lamartine Est	1 à 29 inclusivement, 29-1, 31, 33
Chemin Lamartine Ouest	1 à 137 inclusivement
Route du Rocher	1
Rue des Bois-Francis	En entier
Rue des Cèdres	En entier
Rue Chanoine-Martel	En entier
Rue Fleurie	En entier
Rue des Lilas	En entier
Rue Monseigneur-Bernier	En entier
Rue de la Madone	En entier
Rue des Moissons	En entier
Rue du Moulin	En entier
Rue Municipale	En entier
Rue des Peupliers	En entier
Rue des Pins	En entier
Rue des Roseraies	En entier
Rue du Ruisseau	En entier
Rue des Marguerites	En entier
Rue du Verger	En entier

Secteur Ville L'Islet	
Tout le territoire	



Secteur L'Islet-sur-Mer	
Boulevard Nilus-Leclerc	En entier
Chemin de la Grève	96, 98, 100, 102
Chemin de la Petite-Gaspésie	En entier
Chemin des Pionniers Est	En entier
Chemin des Pionniers Ouest	Jusqu'au 245
Chemin Valaire-Landry	En entier
Route du Quai	En entier
Rue Bernier	En entier
Rue Bonsecours	En entier
Rue Boucher	En entier
Rue du Collège	En entier
Rue Couillard	En entier
Rue Deschênes	En entier
Rue des Industries	En entier
Rue Fournier	En entier
Rue Giard	En entier
Rue Kérouac	En entier
Rue Labbé	En entier
Rue Léonard-Poitras	En entier
Rue du Mât	En entier
Rue Ménard	En entier
Rue Notre-Dame	En entier
Rue Ouellet	En entier
Rue Thériault	En entier

Le 22 mai 2024,


Marie Joannisse
Directrice générale
Greffière-trésorière